

Jean-Baptiste André Godin à monsieur Perrenot, 5 février 1883

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Informations sur le document source

Cote FG 15 (23)

Collation 1 p. (75v)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à monsieur Perrenot, 5 février 1883, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 14/01/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/51130>

Copier

Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Droits Familistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [5 février 1883](#)

Lieu de rédaction [Guise \(Aisne\)](#)

Destinataire [Perrenot](#)

Lieu de destination 2, rue des Moines, Paris

Scripteur / Scriptrice [Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Description

Résumé Godin regrette que Perrenot ait reçu du Familistère une lettre qui n'a pas de raison d'être pour lui. Il lui demande s'il peut demander des renseignements sur lui à la maison Farcot sans lui nuire. Il lui propose de venir discuter avec lui à Guise.

Mots-clés

[Emploi](#)

Personnes citées [Farcot](#)

Notice créée par [Pauline Pélissier](#) Notice créée le 14/06/2024 Dernière modification le 27/09/2024

Guise, 1^{er} Janvier 48

21

Monsieur Perricot,

Une erreur que je
regrette vivement a fait
que l'on voulut a adressé
le 19 janvier une lettre
qui n'a aucunement fait
d'etre pour vous.

Je viens en conséquence
meus demandez si je
dois poursuivre l'examen
de la question qui vous
concerne si je pourrais
en particulier, et sans
vous nuire, demander
des renseignements sur

Mais dans la mesure
que c'est une chose
maintenant -- ?

Faisillez-moi venir
causer avec moi à
Guise ? Je vous ferai
compte de 30 francs
sur vos frais de voyage.

Veuillez agir,
Monsieur, avec
civilité parfait.

Yolande